



Congé / résiliation de contrat pour une formation

Par **mathieu88190**, le **20/03/2013 à 13:59**

Bonjours, rn
Je suis actuellement militaire et lier en service jusqu'au 7 août 2013. Je me suis engagé le 7 août 2007. rn
Je ne souhaite pas rester dans l'institution militaire et j'ai donc entrepris des recherches pour passer une formation à l'issu de mon contrat. rn
Mes choix ce sont tourné vers une formation dispenser par le GRETA. rn
J'ai appris la date de début de la formation il y a quelques temps et j'ai donc contacté ma cellule reconversion pour connaître les possibilité qu'il m'étais offerte pour pouvoir participer à celle-ci (pour information elle commence le 14 juin)et leur réponse à été, aucune de leurs part je devais voir cela avec le rrh de mon régiment. rn
Je me suis renseigné entre temps sur les possibilité que je pouvais envisager en regardant divers forum: rn
demande de congé exceptionnel rn
demande de congé sans soldes rn
rupture de contrat rn
et j'ai soumis ces solution à mon chef de section pour qu'il propose ces solutions dans le mail envoyé a mon rrh. rn
Réponse quelques jours après de mon lieutenant: rn
demande de congé exceptionnel -> impossible rn
demande de congé sans soldes -> impossible rn
rupture de contrat -> possible mais aucun droit au chômage par la suite. rn
Je voudrais donc savoir si toutes ces réponses que ça soit de la part de ma cellule reconversion, ou de mon rrh étaient complètes et qu'elles autres solutions seraient possible pour pouvoir participer à cette formation. rn
nps : Etant actuellement à l'étranger, j'ai connu des soucis de payement de mes indemnités pour mission à l'extérieur. Sur les fichier en France j'étais rentré au moi de décembre ce qui à entraîné la coupure de cette prime. Elles devraient être régularisé ce mois après 3 mois de retard. Puis-je jouer la dessus pour demander une rupture de contrat pour faute grave ? rn
L' Article R4123-33 du code de la défense me permettrai t'il de casser aussi mon contrat et de jouir de mes droits au chômage. Etant donné que mon adresse fiscale se trouve dans le 90 et que nous nous pacserions dans le 55 ? rn
cordialement,